

Réunion du 7 février 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Francis GRIGNON, Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Jean-Claude HALLER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Denis LIEB, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2011/122 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD - 1312
Reconduction d'une action d'accompagnement des locataires
identifiés dans le cadre du dispositif départemental
d'éradication des logements insalubres ou non décents
(DDELIND) par des associations**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément au tableau annexé :

- à la Fédération du Bas-Rhin de la Confédération nationale du logement (CNL), une subvention de 7 500 € pour la reconduction à partir du 1er janvier 2011, pour une durée d'un an, d'une action d'accompagnement des locataires identifiés par le dispositif départemental d'éradication des logements insalubres ou non décents (DDELIND) pour une intervention auprès de leur propriétaire
- à l'Union départementale de la Confédération syndicale des familles (CSF), une subvention de 7 500 € pour la reconduction à partir du 1er janvier 2011, pour une durée d'un an, d'une action d'accompagnement des locataires identifiés par le DDELIND pour une intervention auprès de leur propriétaire.

Elle approuve par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations, les conventions d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et respectivement la Fédération du Bas-Rhin de la CNL et l'Union départementale de la CSF, et autorise son président à signer ces deux conventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110207-54345-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/02/11